



→ éditorial



» **Serge BOUVIER**
Président AST Grand Lyon

Comment organiser la prévention des effets du travail sur la santé en étant plus efficace avec moins

de médecins du travail ? Cette question résume à elle seule tout l'enjeu de l'avenir des Services de Santé au Travail et dans ce contexte en pleine mutation, la question de l'évolution d'AST Grand Lyon s'impose. La réponse ne peut être que globale et faire appel à d'autres modes d'organisation, d'autres compétences, d'autres partenariats, qui favorisent la créativité et le partage de connaissances. Les nombreux projets développés actuellement par AST Grand Lyon ont aussi pour ambition d'aider l'employeur à mieux comprendre les questions relatives à la Santé au Travail qui sont aujourd'hui majeures pour lui en termes de responsabilité, de management mais également de performance de son entreprise.

à l'affiche

Organisation du 1^{er}

« petit déjeuner

de la Prévention »

Vous avez été 66% à nous faire part de votre intérêt pour participer à des réunions thématiques autour de la Santé au Travail (enquête employeur 2009 menée par AST Grand Lyon). De telles sessions d'information, sous forme de petits-déjeuners gratuits seront organisées par secteur géographique. La première s'est déroulée le 29 Juin à Villeurbanne, en partenariat avec le GEVIL (Groupement des Entreprises Villeurbannaises). Le thème était le « Maintien dans l'emploi et Santé au Travail », avec notamment une mise en perspective par rapport à la situation des « seniors » et les obligations des entreprises en la matière.

» Contact : s.guichard@astgrandlyon.fr



actualités

Documentation employeur

Toujours dans le but de vous aider dans vos obligations employeurs au regard de la sécurité et de la santé au travail, AST Grand Lyon mettra prochainement à votre disposition des fascicules permettant d'informer les salariés sur le système de santé au travail. Il s'agit ainsi de répondre à une obligation réglementaire (décret du 17 décembre 2008). Ces documents seront disponibles sur notre site web, rubrique adhérent. Vous pourrez également demander les documents à votre médecin du travail et les remettre à vos salariés.

» www.astgrandlyon.fr

Réunion thématique risque chimique

En partenariat avec la Chambre des Métiers et de l'Artisanat du Rhône, nous avons tenu le 18 mai une réunion d'information sur le risque chimique à destination des artisans. Si ce risque, qui fait parti des priorités du Plan National Santé Travail, est bien appréhendé par les grandes entreprises de la branche chimie, il est beaucoup moins connu des TPE/PME. Les expositions aux risques chimiques



peuvent en effet prendre diverses formes (manipulation de produits achetés dans le commerce ou émanation résultant d'un procédé de fabrication, sous forme liquide, gazeuse ou poussière). Les dangers que représentent ces expositions ainsi que leurs effets sur la santé ont pu être présentés. D'autres sessions d'information spécifiques sur ce risque auront lieu. N'hésitez pas à interroger votre médecin du travail pour plus d'information concernant les risques chimiques. Nos médecins peuvent faire appel aux compétences internes de spécialistes (préventeurs et ingénieur en risque chimique) pour mieux vous accompagner dans une démarche d'identification et de prévention du risque chimique.



DOSSIER

Un Projet de Service pour l'AST Grand Lyon.

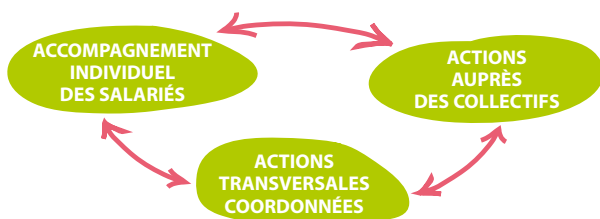
Peu d'entre vous savent que, bien qu'ayant un statut d'association à but non lucratif, l'AST Grand Lyon, forte de ses 180 salariés (dont 85 médecins du travail), se gère comme une entreprise privée.

A ce titre, elle se doit de définir ses orientations à court et moyen terme dans un contexte réglementaire en pleine évolution. Les enjeux sont importants puisque ce projet d'entreprise nous servira de cadre de référence pour s'adapter aux mutations à venir, induites notamment par :

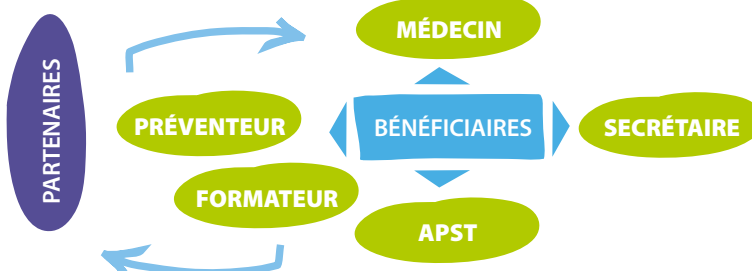
- Des attentes croissantes de la part de nos adhérents ;
- Une diminution massive des ressources médicales liée à la démographie des médecins du travail ;
- L'introduction de nouveaux métiers et nouvelles compétences au sein d'AST Grand Lyon ;
- L'émergence de risques professionnels et des besoins accrus en Prévention et Santé au Travail ;
- Enfin, l'arrivée d'une nouvelle Réforme qui doit faire évoluer le cadre réglementaire et les missions des Services de Santé au Travail.

Nous avons ainsi défini 4 grandes orientations qui forment le socle de nos réflexions et de nos actions.

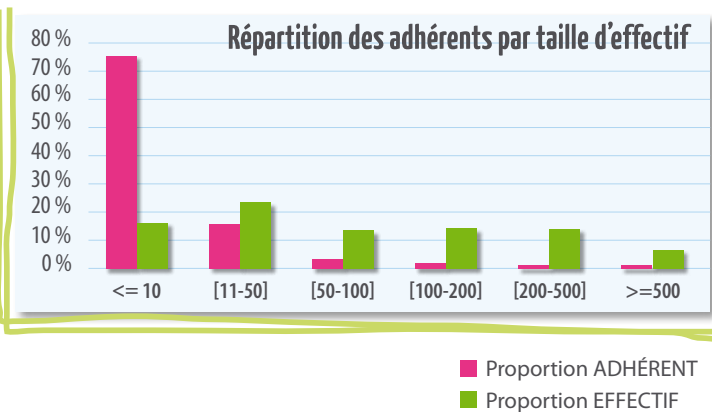
- Une approche qui articule le suivi médical des individus salariés et des actions sur le collectif de travail en entreprise ou par branche professionnelle.



- Une pluridisciplinarité efficace et cohérente qui s'appuie sur la complémentarité des acteurs et des compétences.



- Un accompagnement des entreprises adapté à leurs besoins de prévention et conseil en santé au travail, en particulier pour les TPE.



- Le développement de partenariats avec les autres acteurs du champ de la prévention des risques professionnels et du monde sanitaire.



Ces orientations se déclinent en une dizaine de projets structurants dans les divers domaines d'activité de notre organisation (Médical, Prévention, Ressources Humaines, Système d'information, Communication...).

Certains sont déjà en œuvre, comme la mise en place des APST (Assistants Prévention Santé Travail) depuis le début d'année.

D'autres sont en cours d'élaboration comme la priorisation des consultations médicales ou l'intégration d'infirmière en santé au travail.

Même si la vague de départs à la retraite de médecins du travail ne nous permettra plus d'assurer le suivi individuel des salariés dans les mêmes conditions qu'auparavant, l'ensemble de ces projets a pour objectif :

- de nous donner les moyens de poursuivre nos missions et
- d'améliorer nos actions auprès de nos différents bénéficiaires.



reportage

Un nouveau métier à l'AST Grand Lyon : les APST (Assistantes Prévention Santé Travail).

Illustration de leur intervention chez l'entreprise ART GENS :

Nouvellement adhérent à l'AST Grand Lyon, cette jeune association a reçu récemment la visite d'une APST (Isabelle THOMAS). La parole à Hélène CAUSSE, responsable des partenariats de l'association :

« Art Gens est une plateforme artistique qui utilise le déchet comme matière première pour la création et comme outil de sensibilisation au recyclage. La boutique, située sur les pentes de la Croix Rousse à Lyon, propose des accessoires de mode et de décoration écodesign, ainsi que des ateliers hebdo pour confectionner soi-même son objet. La déchèterie, située à la friche RVI, 84 avenue Lacassagne 69003 Lyon, est ouverte une fois par mois aux adhérents de l'association pour venir se fournir en matière en tout genre.

La visite de l'APST a été l'occasion de sensibiliser l'association aux risques professionnels, à la nécessité d'avoir un document unique et à différentes mesures à mettre en place.

Ainsi, nous avons déjà pu mettre en place un affichage des

numéros d'urgence et de fiches de sécurité pour l'utilisation de certains produits. Nous travaillerons prochainement à l'élaboration d'un document unique en collaboration avec les différents salariés. »

» Contact : i.thomas@astgrandlyon.fr



» Art Gens 7 rue Bodin 69001 Lyon

» 09 51 73 09 30

» www.artgens.net

et qu'en pense le médecin du travail qui suit l'adhérent ?



» **Docteur Alain COMTE**
Médecin du travail
à AST Grand Lyon

« ART GENS est une entreprise que j'ai en charge depuis peu de temps. Il s'agit d'une TPE très originale qui réalise des objets d'art à partir de recyclage de déchets ainsi que des ateliers et des événements artistiques. J'ai commencé à voir le personnel en visite d'embauche il y a trois mois environ et ai reçu peu après le compte-rendu d'Isabelle Thomas, nouvelle APST.

Lorsque l'on fait connaissance du personnel d'une nouvelle entreprise, on pose bien sûr des questions sur l'activité, les risques, etc...

J'ai trouvé très intéressant de comparer les éléments et le ressenti que j'ai pu en avoir avec le travail de l'APST. Le document rédigé, « compte-rendu de visite » est extrêmement complet puisqu'il comporte des éléments descriptifs sur l'activité, les locaux de travail, les conditions de travail, les facteurs de risque (physiques, chimiques, les machines et outils dangereux etc.), et, très important, des préconisations pratiques en terme de prévention des accidents et autres nuisances au travail, en l'occurrence par exemple des conseils sur l'éclairage, la prévention de chutes, la trousse de secours, le port de gants... Les mesures de prévention, existantes ou non, sont abordées par check-list (par exemple les affichages obligatoires, les consignes incendie, l'existence ou non d'une trousse de secours, les extincteurs,

l'affichage des numéros d'urgence, etc...)

Une fiche contact est remise par l'APST à l'issue de son passage et elle transmet certains documents en rapport avec l'activité et les risques constatés, tels qu'une aide à l'évaluation des risques, l'implantation d'un poste sur écran, le contenu d'une trousse de secours, etc...

Les préconisations « pratico-pratiques » de l'APST représentent à mon sens une véritable aide pour les TPE dans le domaine de l'identification/évaluation des risques qui est, rappelons le, une obligation pour les chefs d'entreprise, mais aussi une réelle difficulté pour eux du fait de leur si fréquent manque d'information et de temps à consacrer à ce sujet. Cette démarche doit les aider, si besoin, à mettre en place les mesures de prévention nécessaires.

Pour le médecin du travail que je suis, le document rédigé par l'APST est une photographie à l'instant « T » d'un nouvel adhérent, prise sous l'angle des risques et des conditions de travail. Il s'agit pour lui d'un document important dont il va pouvoir se servir, d'une part, quand il ira dans l'entreprise pour telle ou telle raison, d'autre part, lors des visites médicales de manière à s'enquérir des éventuelles difficultés ou interrogations de l'adhérent en ce domaine.

In finé, le travail que réalise l'APST dans les TPE, en lien avec le médecin du travail, représente à mon sens une étape supplémentaire dans la démarche d'aide à la prévention des risques dans les entreprises que les Services de Santé au Travail, notamment l'AST Grand Lyon, cherchent à développer le plus possible. »

Déménagement
en perspective...

Un nouveau centre médical d'importance ouvrira ses portes à Villeurbanne en septembre 2010. Il regroupera les centres actuels de la rue Emile Decorps, rue Verlaine, Croix Luizet et une partie des adhérents du centre de l'Avenue Felix Faure. Ce sont ainsi 450 m² qui se répartiront entre 7 cabinets médicaux et 5 secrétariats dans des locaux spacieux et fonctionnels répondant aux normes d'accueil des personnes à mobilité réduite. Ces nouveaux locaux se situeront 100, rue du 4 Août 1789, sur l'ancien site de l'usine BALLY et seront accessibles en métro et bus.



AST Grand Lyon en profitera pour déménager son siège social ainsi que son pôle logistique sur le même site. Vous recevrez par courrier une information complète sur notre nouvelle implantation.



» **BALLY : nouveaux locaux**
100 rue du 4 Août 1789, 69100 VILLEURBANNE

Congrès

AST Grand Lyon était présent lors du 31^{ème} Congrès de Médecine et Santé au travail du 2 au 4 juin 2010 à Toulouse.

A l'heure où le Gouvernement finit l'élaboration d'une réforme fondamentale des Services Interentreprises de Santé au Travail, AST Grand Lyon a souhaité participer à ce Congrès biennal qui rassemble médecins, intervenants en santé travail (IPRP) et autorité de tutelle.

Notre délégation, composée de médecins, préventeurs pluridisciplinaires et membres de la direction a pu ainsi « prendre le pouls » de notre profession. Force est de constater qu'au niveau national, l'équilibre délicat entre « gestion » de la pénurie de médecins, d'une part, et « lancement » de nouvelles initiatives, d'autre part, est constamment recherché.

Nous avons pu vérifier qu'AST Grand Lyon, de par sa taille et son anticipation, se situe dans une dynamique encourageante qui lui permet d'assurer des prestations de qualité pour les entreprises et leurs salariés, tout en développant de nouveaux métiers.

La thématique majeure de ce Congrès était la pluridisciplinarité, conçue non pas comme une juxtaposition de moyens mais bien comme une articulation de compétences diverses et complémentaires. L'objectif étant de mieux répondre aux besoins de prévention et santé au travail. Cet enjeu amène les divers acteurs de la santé au travail, à commencer par les médecins du travail, à faire évoluer leurs pratiques et représentations. Ainsi, des infirmières, spécialistes de la prévention, spécialistes de l'accompagnement

individuel ou encore assistantes en prévention apportent désormais leurs compétences et leurs regards sur notre discipline.

Nous notons que de nombreuses entreprises ont saisi ces évolutions de pratique, en même temps qu'elles géraient les effets de la crise économique, pour revisiter la fonction sociale de leur activité.

Toulouse est un Congrès de transition car les nouveaux métiers au sein de la santé au travail, encore expérimentaux il y a quelques années, sont maintenant reconnus pour être développés dans l'avenir.

Ne reste plus qu'à convaincre notre administration d'accélérer sa réforme...

